
Lettre du représentant Prieur (de la Marne), en mission dans les départements maritimes, relative aux opérations à Vannes, Lorient et Pontivy, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Pierre Louis Prieur de la Marne

Citer ce document / Cite this document :

Prieur de la Marne Pierre Louis. Lettre du représentant Prieur (de la Marne), en mission dans les départements maritimes, relative aux opérations à Vannes, Lorient et Pontivy, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 361-362;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40657_t1_0361_0000_22;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40657_t1_0361_0000_22)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des administrateurs et procureur syndic du district de Clermont (1).

Les administrateurs et procureur syndic du district de Clermont-Oise, aux représentants du peuple.

« Clermont-Oise, 22 brumaire de l'an II de la République une et indivisible et impérissable.

« Citoyens représentants,

« Nous ne faisons pas de phrases, nous vendons continuellement les biens des scélérats qui voulaient river nos fers et nous rendre leurs esclaves: aujourd'hui 22 brumaire, 24 autres lots de terres labourables et prés estimés la somme de 7,355 livres, viennent d'être vendus celle de 20,985 livres. Nous avons terminé cette vente par l'air patriotique dont l'extrait est ci-joint :

Nous vendrons vos châteaux jolis,
Vous irez bâtir, mes amis,
Des châteaux en Espagne.

GUIBERT ; CORBEL ; WARÉE, *président* ;
PLAYOUT, *vice-président* ; COLNÉ ; RACINE.

Les membres de la Société populaire de Rozoy adressent à la Convention nationale 5 croix et 2 médailles en argent des ci-devant arquebusiers de cette commune, et 3 croix de Saint-Louis. Ils invitent la Montagne à rester à son poste pour le bonheur des humains et l'effroi des tyrans.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du Président de la Société populaire de Rozoy (3).

Le président de la Société populaire de Rozoy, au Président de la Convention nationale.

« Rozoy, le 24 brumaire, l'an II de la République française.

« Citoyen représentant,

« La Société me charge de t'adresser cinq croix et deux médailles en argent des ci-devant fusiliers et arquebusiers de cette ville et trois croix appelées jadis Saint-Louis, qui ont été déposées à son secrétariat pour être purifiées par le creuset de la Monnaie. Je te prie de les remettre à la Convention nationale en l'assurant de l'inviolable attachement à la chose publique des braves sans-culottes de Rozoy qui invitent la sainte Montagne de rester à son poste pour le bonheur des humains et l'effroi des tyrans.

« Salut et fraternité.

« VINCENT, *président de la Société.* »

Antigeon, président de la Société des Amis de l'égalité, séant à Ivoy, fait passer une pièce d'or de 48 livres que le sans-culotte Paris, capitaine d'artillerie, a déposée sur l'autel de la patrie; il

demande en échange des boulets de canon pour les envoyer à leur adresse.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'Antigeon (2).

Le sans-culotte président de la Société des amis de l'égalité, séant à Ivry, au sans-culotte Président de la Convention nationale.

« Le 22 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Président,

« Je te fais passer une pièce en or de 48 livres que le sans-culotte Paris, capitaine d'artillerie a déposée sur l'autel de la patrie; il demande, en échange, des boulets de canon pour les envoyer à leur adresse.

« Salut et fraternité.

« ANTIGEON. »

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 brumaire, présent mois; la rédaction en est adoptée (3).

D'après le rapport du comité des décrets, Bourgain est admis au nombre des députés à une des places vacantes dans la députation du département de Paris (4).

Prieur (de la Marne), représentant du peuple dans les départements maritimes, écrit de Pontivy, en date du 23 de ce mois, et donne des détails sur les opérations à Vannes, à Lorient et à Pontivy, où il travaille à épurer les administrations, les tribunaux et les Sociétés populaires; il annonce en même temps les mesures prises contre les brigands qui menacent les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord, il envoie 7 décorations aristocratiques, reçues de la municipalité de Josselin par Guerneur. La première réquisition s'est faite avec tranquillité dans presque tous les districts.

Insertion au « Bulletin » (5).

Suit la lettre de Prieur (de la Marne) (6).

Au nom de la République française, une et indivisible.

Nous, représentants du peuple dans les départements maritimes, au Président de la Convention nationale.

« A Pontivy, le 23^e jour de brumaire, l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« J'étais occupé à remplir à Brest, avec Jean-Bon-Saint-André et Bréard, la mission dont la

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 273.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 273.

(4) *Ibid.*

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 273.

(6) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 737.

Moniteur universel [n° 58 du 23 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 236, col. 2].

(1) *Archives nationales*, carton C 275, dossier 754.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 273.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

Convention nous avait chargés près les escadres de la République, lorsque des courriers envoyés de Vannes, vinrent annoncer que le département du Morbihan était menacé d'une invasion par les brigands chassés de la Vendée. Je partis sur-le-champ pour Vannes; j'y réunis quelques forces, mais les brigands s'étant jetés sur des points éloignés, je fis passer les forces à Rennes, où le général Rossignol s'était porté et où d'autres représentants veillaient à la défense du département de l'Ille-et-Vilaine. Je ne crus pas cependant devoir abandonner sur-le-champ le département du Morbihan, d'un côté parce qu'il pouvait être encore une fois menacé, d'un autre, parce que les administrations et les tribunaux et les municipalités y étaient presque tous infectés de l'esprit de fédéralisme qui a déchiré un instant la France. Je me suis occupé de l'épuration. Département, districts, tribunaux, juges de paix, de commerce, municipalités, comités de surveillance, Sociétés populaires, tout a été ou sera épuré, les fédéralistes mis en état d'arrestation, le fanatisme poursuivi partout, et Vannes régénérée. Je joins ici quelques exemplaires du rapport imprimé de mes opérations à Vannes et j'adresse au comité de Salut public les arrêtés qui en ont été la suite.

« Lorient réclamait ma présence, je m'y rendis, je vis avec le plus grand plaisir que cette commune était régénérée, et que la nomination d'une municipalité composée de vrais sans-culottes, qui, dans le temps, s'étaient opposés avec énergie au départ de la force départementale, avait rendu à l'esprit public toute son énergie; aussi j'y ai trouvé une Société populaire occupée à se purifier et dont les séances étaient suivies par un concours nombreux de citoyens et citoyennes, dont toutes les expressions annonçaient un ardent amour de la liberté; tous se disputaient à l'envi l'honneur de changer leurs anciens noms avec ceux des républicains les plus prononcés qui étaient morts martyrs de la liberté et juraient de se rendre dignes de leurs nouveaux patrons. Des dons patriotiques en habits, en armes, en objets d'équipement se sont faits à la municipalité et les citoyennes se sont inscrites avec le plus grand empressement pour coudre les chemises et les pantalons des sans-culottes de la première réquisition. Tous enfin, citoyens et citoyennes ont juré de défendre leur territoire, leur port, contre les ennemis intérieurs ou extérieurs qui oseraient faire la tentative de les enlever à la République; ils ne mettaient à cet engagement qu'une condition qui annonce encore qu'ils sont à la hauteur de la Révolution, c'est qu'il fallait avant tout faire le scrutin épuratoire de l'administration du port et en chasser tous les aristocrates ou les faux patriotes qui pourraient s'y trouver.

Nous allions nous occuper de cette intéressante opération qui était l'objet principal de mon voyage, lorsque des courriers extraordinaires arrivés de toutes les parties du département des Côtes-du-Nord, vinrent m'annoncer qu'il était menacé par les brigands, il fallut alors m'occuper sur-le-champ des moyens de défense. Je fais part au comité de Salut public des mesures que j'ai prises à cet égard; aussitôt leur exécution, j'ai quitté Lorient pour me rendre à Pontivy où je suis aujourd'hui et où il ne reste que les compagnies de vétérans et de l'espoir de la patrie, tous les autres citoyens s'étant portés à Dinan.

« J'attends des nouvelles de nos armées cette

nuit. Je vais partir pour concourir à la destruction des brigands qui, j'espère, n'échapperont pas cette fois au feu vengeur des républicains qui les poursuivent et les cernent de toutes parts.

« Je joins ici sept décorations aristocratiques que Guerneur qui est avec moi dans cet instant a reçues de la municipalité de Josselin.

« La Convention nationale apprendra avec plaisir que la levée des jeunes citoyens de la première réquisition s'est faite avec tranquillité dans presque tous les districts, qu'elle est presque achevée et que les jeunes gens des campagnes n'attendent que la fin de leurs travaux pour se réunir sous les étendards de la liberté.

« PRIEUR (de la Marne). »

RAPPORT DES OPÉRATIONS FAITES A VANNES PAR PRIEUR (de la Marne), REPRÉSENTANT DU PEUPLE, AVEC MARC-ANTOINE JULLIEN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE LA CONVENTION NATIONALE (1).

Une régénération heureuse vient de s'opérer dans la ville de Vannes : il importe que les circonstances qui ont précédé et suivi cette régénération soient connues, et que bientôt elle puisse être commune au département du Morbihan tout entier. Le devoir d'un bon citoyen est de proposer à ses concitoyens les exemples qu'ils doivent suivre, je vais offrir pour modèle celui des habitants de Vannes aux habitants du Morbihan. Le devoir d'un représentant du peuple est de soumettre sa conduite au peuple, je vais rendre mes opérations publiques, et le peuple en sera juge.

Je me trouvais à Brest, avec deux de mes collègues, occupé du soin de notre escadre, quand tout à coup on nous apprend que les rebelles de la Vendée, après avoir passé la Loire, se répandent dans la ci-devant Bretagne, et que Vannes est menacé.

Nous ne songeons qu'à nous porter là où le péril est le plus imminent; mais la flotte et la frontière réclament encore notre présence, mes deux collègues restent, et je brigue l'honneur de voler au milieu des troupes républicaines combattre les ennemis de la liberté.

J'arrive, après avoir réveillé sur ma route, à Landerneau, Faouët, Châteaulin, Quimper, Quimperlé, Hennebont, le zèle des soldats citoyens, et les cohortes nombreuses, levées à la voix du danger de la patrie, doivent suivre mes traces. La crainte et l'éloignement avaient grossi les faits : je m'attendais à trouver tout en feu, je trouve tout tranquille; je croyais n'avoir que des ennemis à combattre, je ne vois que des amis et des frères à embrasser. Je ne veux pas néanmoins que mon arrivée dans ce pays soit inutile pour le peuple, et je regarde autour de moi ce qu'il importe de faire pour lui.

Je vois une Administration de département couverte encore de la lèpre du fédéralisme, des autorités constituées favorisant l'exécution de la loi, le peuple opprimé et trompé, le fanatisme tout-puissant, les prêtres et les demi-riches les bourgeois et les petits marchands pressurant la classe des sans-culottes et des pauvres,

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 737.